



PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD SEGRS SANTE : DONNEZ NOUS VOTRE AVIS

Les négociations se sont achevées dans la nuit de mercredi sur un **projet** d'accord que le gouvernement souhaite valider lundi.

La CGT a demandé un report au 20 juillet afin de pouvoir recueillir vos avis sur ce projet avant signature.

Même si vos revendications ne sont pas toutes satisfaites, et que certaines mesures inquiétantes devront être contrées (prime d'intéressement, remise en cause du temps de travail et du temps de repos, etc), nous observons des avancées notables qui n'ont été possibles que grâce à votre mobilisation depuis ces 2 dernières années et plus particulièrement après les 4 « Mardis de la colère » dont les 16 et 30 juin dernier.

La CGT, 1ère organisation syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière a pesé de tout son poids pour faire évoluer le choix du ministère qui souhaitait imposer un traitement différent entre les soignants, les personnels techniques, administratifs et ouvriers.

Vous trouverez dans notre article les principales mesures accompagnées de nos commentaires.
Ce protocole n'est qu'un point de départ aux nombreuses négociations qui suivront.

NOUS VOUS PROPOSONS DE NOUS ADRESSER TRÈS RAPIDEMENT VOS AVIS AFIN D'EN INFORMER NOTRE FÉDÉRATION

Le gouvernement entend profiter de ce protocole pour asseoir un fonctionnement des établissements et services qui risque de détériorer les conditions de travail et mettre en place la flexibilisation du temps de travail par des accords locaux et poursuivre la non reconnaissance de la pénibilité. La reconnaissance des qualifications par l'amélioration des grilles des soignants est aussi très incomplète et ne permet pas de combler le décalage constaté avec la majorité des pays de l'OCDE.

Quelques éléments pour vous aider dans votre réflexion

Pourquoi ne pas signer ce protocole ?

- ✓ Car il présente une mesurette à 180€ par mois, à condition que le budget de la sécu passe à l'automne et qui ne rentrerait en action qu'en 2021.
- ✓ D'abord par ce que ces 180€ sont très loin des 300 €/mois de perte de salaire à cause du gel du point depuis 20 ans ; 300 € qui ne serait qu'une remise à l'équilibre des salaires. Cela ne rejoindrait toujours pas les moyennes de l'OCDE et maintiendrait encore et toujours des métiers à prédominance féminine dans l'inégalité par rapport à des métiers dit « d'homme ».
- ✓ **Même avec 300€ les salaires ne seraient pas remis au niveau des diplômés, des sujétions, pénibilités et des responsabilités.**
- ✓ Le financement de ces mesures n'étant pas annoncé, l'ONDAM n'étant pas libéré, faudra-t-il donc mettre des collègues au chômage et continuer à fermer des lits ?
- ✓ La première mi-temps COVID a mis le système de santé à genoux par manque de matériel, de lits, d'effectifs et de locaux suffisants.
- ✓ Ensuite **le point d'indice n'est toujours pas dégelé**. Cela signifie que le même schéma va se poursuivre avec un salaire qui n'évolue pas en fonction du coût de la vie et un pouvoir d'achat qui continue à baisser chaque année.

- ✓ **Une grande partie de ce protocole est un chèque en blanc.** Tout démarrera plus tard, après ceci ou cela.
- ✓ Pourquoi la promesse de revalorisations tant annoncées pour le 1^{er} juillet sur les chaînes d'infos en continu n'est pas tenue (rétroactif possible) ?
- ✓ Le gouvernement n'a d'ailleurs même pas besoin d'un accord signé pour augmenter le salaire de base. Il peut simplement modifier la valeur du point d'indice en conséquence par un décret simple. Durée totale de l'opération : 10 minutes. L'objectif ici est bien une forme de chantage à l'accord, accepter cela permet au gouvernement de passer nombre de mesures dont il rêvait auparavant.
- ✓ La dérégulation du temps de travail sera possible
- ✓ Réduction du temps de repos journalier de sécurité de 12h à 11h. C'est parfait pour généraliser les 12h et pour rendre les organisations en 12h actuelles encore plus pénibles...
- ✓ Possibilité pour l'établissement de négocier des accord locaux remettant en question les règles du planning, des 35h ...
- ✓ Face au chantage à l'emploi, à la mutation, à la titularisation ou à la prime de résultat, qui tiendra sans un garde-fou qu'est la loi et les règles nationale identique pour tous.

Enfin **cet accord intègre les collègues des EHPAD mais ignore totalement les travailleurs de l'action sociale qui subissent pourtant les mêmes peines, les sages-femmes sont ici aussi inexistantes.**

Pourquoi signer ce protocole ?

- ✓ Pour entériner les gains de cette négociation dès à présent, en particulier sur les mesures spécifiques à plusieurs métiers que la CGT revendique depuis parfois très longtemps : des réingénieries de diplômes, le passage en catégorie B des AS et AP.
- ✓ La CGT devrait signer non pas pour accord mais POUR continuer à négocier. 90 % du protocole n'est pas défini.
- ✓ Les salariés veulent-ils laisser la main au seul gouvernement et aux seules organisations qui ne le contrediront jamais lorsque cela sera nécessaire ? Il est à noter que le gouvernement n'a pas le droit d'exclure la première organisation de la santé des négociations, que l'on signe l'accord ou pas...
- ✓ La CGT devrait signer pour ne pas tomber dans l'image d'enfant gâté, jamais content, ce que le gouvernement ne manquera pas de faire circuler auprès des médias et la population générale si l'on ne signe pas. Les titres seront simples, « on leur donne 180 euros, ils ne sont jamais contents ».
- ✓ Sans les éléments de contexte précités comment cela sera compréhensible ?

La réponse est entre vos mains, parce que c'est de VOTRE destin professionnel qu'il s'agit.

Votez en cliquant sur ce lien : xoyondo.com/ap/hI2TgSSAxdR01D5

Lien également accessible sur notre site internet

Rendez-vous le 14 juillet :
ALBI 11h rassemblement devant la Préfecture
TOULOUSE 14 h manifestation régionale monument aux morts

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr